

81 vs. 18

Société à responsabilité limitée au capital de 6.732.835,15 €
Siège social : 90 quai Clémenceau – Les Arcades
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

841 693 674 RCS LYON

(la « Société »)

**AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE
AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18
JUN 2026
ET VOTEE PAR CELLE-CI SANS MODIFICATION**

Exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit la somme de (237.483) € comme suit :

- La somme de (237.483) € au compte « Autres réserves », ainsi ramené de 3.403.113 € à 3.165.630 €,
- A titre de dividendes la somme de 1.362.207 €, prélevée sur le compte « Autres réserves », dont le montant se trouve ainsi ramené de 3.165.630 € à 1.803.423 €,

Pour rappel, le dividende provenant du bénéfice distribuable et du compte report à nouveau bénéficiaire appartient en pleine propriété à l'usufruitier et le dividende prélevé sur les réserves de toute nature et les postes de primes appartient en pleine propriété au nu-propriétaire.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et dans les délais légaux.

Par application de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera soumise à un prélèvement au taux forfaitaire de 12,8 %.

Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués, perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et imposés à l'impôt sur le revenu.

Il sera liquidé sur le montant brut des revenus auxquels il s'applique.

Seules peuvent en être dispensées les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune). En pareil cas, conformément à l'article 242 quater du CGI la demande de dispense aura dû être formulée, sous la responsabilité du contribuable, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Il est précisé que les contribuables pourront toutefois toujours opter, lors du dépôt de leur déclaration d'ensemble de revenu, de manière globale pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et des plus-values réalisés par leur foyer fiscal, pour le bénéfice l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu lorsque ce dernier leur est plus favorable, permettant notamment l'application d'un abattement de 40 % sur le montant brut du dividende perçu. Il est enfin rappelé que le montant des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle), exigible à raison de la présente distribution et dont le taux s'élève désormais à 18,2 % quel que soit le régime d'imposition choisi par le contribuable, sera prélevé à la source. Ces dernières dispositions s'appliquent néanmoins sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 136-7 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code général des Impôts), il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ainsi que les montants éligibles et non éligibles à l'abattement ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2024	Néant	Néant	Néant
2023	73.593 €	Néant	Néant
Distribution exceptionnelle du 22 février 2023	1.362.207 €	Néant	Néant
2022	-	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérante

Madame Elisabeth TOUILLOUX

Elisabeth TOUILLOUX

Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement des signataires par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Les signataires déclarent accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique Closd disponible sur <https://client.closd.com/connexion> et reconnaissent que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre signataires, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

81 vs. 18

Société à responsabilité limitée au capital de de 6.732.835,15 €

Siège social : 90 quai Clémenceau – Les Arcades

69300 CALUIRE-ET-CUIRE

841 693 674 RCS LYON

(la « Société »)

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés conformes

La Gérante

Madame Elisabeth TOUILLOUX

Elisabeth TOUILLOUX

Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement des signataires par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Les signataires déclarent accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique Closd disponible sur <https://client.closd.com/connexion> et reconnaissent que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre signataires, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Désignation de l'entreprise : SARL 81 Vs.18			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 90 Quai Clémenceau			69300 CALUIRE ET CUIRE		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *					84169367400035		Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le,		N-1			
			31122025		31122024			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
			Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK	60 014	51 441	60 014	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 499			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	15 160	15 150	20 164	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
		Participations	CS	CT	10 000	5 793	4 803	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	159 057	BK	86 674	72 383	84 981	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens		BN	BO				
	En cours de production de services		BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
	Marchandises		BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY				
		Autres créances (3)	BZ	CA	194 000	1 359 329	1 311 364	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	283 005	9 476 472	10 189 236	
Disponibilités		CF	CG	40 688	40 688	55 562		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	TOTAL (III)		CJ	11 353 493	CK	477 005	10 876 489	11 556 161
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	11 512 550	1A	563 678	10 948 872	11 641 143	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 81 Vs.18			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 732 835)	DA	6 732 835	6 732 835
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	47 054	47 054
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 403 113	3 543 873
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(237 483)	(140 759)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	9 945 519	10 183 003
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	104	124
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	304 110	613 168
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 382	9 128
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	996	996
	Autres dettes	EA	694 760	834 724
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 003 352	1 458 140	
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	10 948 872	11 641 143	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont 1.5 Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont 1.5 Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont 1.5 Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 003 352	1 458 140
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	104	124	

Désignation de l'entreprise : SARL 81 Vs.18							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
		FJ		FK		FL			
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ		29		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		29	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	169 099	191 868	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 356	2 320	
	Salaires et traitements *					FY	24 000	24 000	
	Cotisations sociales (10)					FZ	8 864	8 822	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili-	$\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$			GA	13 588	14 146	
		-sations				GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC	71 000	29 000		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1			
	Autres charges (12)					GE	119	126	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	289 026	270 282
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(289 026)	(270 253)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	76 321	128 429	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	62 937	74 541	
	Reprises sur dépréciations					GM	171 463	101 245	
	Différences positives de change					GN	225	2 142	
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	75 828	68 235	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)					GP	386 775	374 591	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	283 005	171 463	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	1 638	638	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT	50 590	79 249	
	Total des charges financières (VI)					GU	335 233	251 350	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51 542	123 241	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(237 483)	(147 012)	

Désignation de l'entreprise SARL 81 Vs.18			Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		8 500	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		2 248	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		6 252	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	386 775	383 120	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	624 258	523 880	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(237 483)	(140 759)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	60 691	72 132
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	8 864	8 822
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
A8			1 398		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				
		dont cotisations facultatives Madelin A10	1 398		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 81 Vs.18**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	111 455	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS	1 499	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 235	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	23 998	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 077	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	31 809	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	14 803	8V		8W	990
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	14 803	LR		LS	990
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	158 067	ØH		ØJ	990
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4			
				1	2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	111 455	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	1 499	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	3 235	MO			
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	23 998	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	3 077	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA		NB			
	Avances et acomptes			NC	ND	NE		NF			
	TOTAL III			IY	NG	NH	31 809	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW			
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	15 793	ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F		2G			
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	15 793	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	159 057	ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 81 Vs.18

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL 81 Vs.18													Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	51 441		PF	8 573		PG			PH	60 014	
TOTAL I			RK	51 441		RM	8 573		RN			RO	60 014	
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 499		QA			QB			QC	1 499	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 235		QE			QF			QG	3 235	
	Matériel de transport		QH	4 106		QI	4 800		QJ			QK	8 906	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 804		QM	215		QN			QO	3 019	
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU	11 644		QV	5 015		QW			QX	16 659	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	63 085		ØP	13 588		ØQ			ØR	76 674	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV		
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 81 Vs.18							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	parenthese 1 bmp? - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
			6E		6F		6G		6H	
			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
			9U	10 000	9V		9W		9X	10 000
			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	294 463	6Y	354 005	6Z	171 463	7A	477 005	
	TOTAL III	7B	304 463	TY	354 005	TZ	171 463	UA	487 005	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	304 463	UB	354 005	UC	171 463	UD	487 005
Dont dotations et reprises		parenthese 1 bmp? - financières - exceptionnelles	UE	71 000	UF					
			UG	283 005	UH	171 463				
			UJ		UK					
			Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.		10					
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 81 Vs.18										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 673	8 673					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	1 544 656	1 544 656					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	1 553 329	1 553 329	VU		VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	104	104						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 382	3 382							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	996	996							
Groupe et associés (2)		VI	304 110	304 110							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	694 760	694 760							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 003 352	1 003 352	VZ						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	304 110		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					